

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 août 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227100004

Conclure huit (8) ententes d'achat contractuelles, d'une durée de douze (12) à quinze mois et demi (15,5), selon l'entente, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Montant total des ententes : 7 665 951,41 \$, taxes incluses (contrats de 6 969 046,74 \$, taxes incluses + variation des quantités : 696 904,67 \$, taxes incluses.) - Appel d'offres public 22-19367- (1 à 2 soumissionnaires par lot)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227100004

Conclure huit (8) ententes d'achat contractuelles, d'une durée de douze (12) à quinze mois et demi (15,5), selon l'entente, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Montant total des ententes : 7 665 951,41 \$, taxes incluses (contrats de 6 969 046,74 \$, taxes incluses + variation des quantités : 696 904,67 \$, taxes incluses.) - Appel d'offres public 22-19367- (1 à 2 soumissionnaires par lot)

À sa séance du 3 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante pour le lot 5 :*
 - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - *Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 11 août 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant l'une des huit (8) ententes d'achat contractuelles pour la fourniture et la livraison de coagulants utilisés dans les usines de production d'eau potable.

D'entrée de jeu, les invités ont expliqué que certains produits chimiques sont injectés dans l'eau afin de favoriser l'élimination des particules et des suspensions colloïdales,

notamment, et pour permettre à la Ville de se conformer aux normes du *Programme d'excellence en eau potable*, particulièrement lors d'épisodes climatiques extrêmes (inondations, grands vents, etc.). Pour se procurer les produits nécessaires, un appel d'offres de huit (8) lots a été lancé, dont le lot 5, qui a lui-même été divisé en deux (2) lots : Le 5.1, pour le mélange de coagulants composé à 25% de polyDADMAC et le 5.2, pour du polyDADMAC à 100 % (celui-ci étant utilisé principalement lors des périodes de fortes turbidités du printemps et de l'automne).

L'appel d'offres a été publié du 25 mai au 28 juin 2022. Il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges pour l'ensemble des huit (8) lots. Cependant, une (1) seule soumission a été déposée pour le lot 5 puisque certaines de ces entreprises ne fournissent pas les coagulants demandés ou ne maîtrisent tout simplement pas la technique du mélange. L'analyse des soumissions a permis de constater un écart de 35,6 % par rapport à l'estimation réalisée à l'interne. D'après les invités, l'écart s'explique par les conditions exceptionnelles du marché, dont l'augmentation importante des coûts des matières premières et des transports, ainsi que les difficultés d'approvisionnement en matières premières. Par exemple, le coût du mélange (item 5.1) a augmenté d'environ 83 % depuis la dernière soumission reçue en novembre 2020 et de 55 % pour le PolyDADMAC (item 5.2). Certes, l'estimation tenait compte en partie de ces éléments, mais selon le Service, il était alors difficile de chiffrer une augmentation de cette ampleur. Des vérifications ont d'ailleurs été faites auprès des villes avoisinantes, qui ont elles aussi constaté cette même hausse.

À noter que le Service a tenté de négocier le renouvellement du contrat actuel, mais compte tenu des clauses contractuelles limitant l'augmentation du prix, le fournisseur a décliné. Devant la situation, la stratégie d'acquisition qui a été recommandée par le Service de l'approvisionnement a été de réduire la durée des ententes contractuelles d'un (1) à trois (3) ans. Enfin, l'adjudicataire a été rencontré pour discuter du coût de la soumission, mais aucune négociation n'a été acceptée de sa part.

Les commissaires ont posé des questions afin de connaître les solutions envisagées par le Service pour faire face à cet enjeu à plus longue échéance et pour savoir si l'ajout d'équipements dans nos usines pour y faire les mélanges avait été considéré. Les invités ont dit que cette idée n'était pas exclue et ont rassuré la Commission quant au fait qu'il est déjà possible de faire certains mélanges sur place et que la Ville est capable de doser le ratio nécessaire durant les fortes périodes de turbidité.

Dans l'ensemble, les explications fournies par les personnes représentant le Service de l'eau ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction de l'eau potable pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante pour le lot 5 :*

- Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;
- Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent. ;

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227100004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.